

PRIX DE L'ABONNEMENT

Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE.

16 francs pour trois mois,

32 francs pour six mois,

64 francs pour l'année.

Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.

Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

À LYON, au Bureau du Journal, rue des Celestins, n° 6, au 1^{er}.

À PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMPE, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, n° 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUVE-DENUNQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, 22 août 1844.

CONSEILS-GÉNÉRAUX.

Au moment où les conseils-généraux des départements vont se réunir, il ne sera pas sans intérêt d'examiner quels ont été les principaux vœux émis par eux dans la dernière session et de voir dans quelle proportion le conseil général du Rhône s'y est associé; nous empruntons les chiffres au rapport officiel. Trente-six départements ont demandé la suppression du décime rural. Le Rhône n'est pas de ce nombre; le conseil s'est borné à émettre des vœux relatifs à des améliorations du service local. Trente ont émis le vœu que le traitement des instituteurs primaires fût augmenté; et il faut reconnaître que, parmi les causes qui s'opposent encore malheureusement à la diffusion de l'instruction dans les campagnes, la modicité du traitement est une des plus influentes. Le Rhône ne s'est pas occupé de la question.

On sait combien l'impôt du sel pèse sur l'agriculture et sur les familles d'ouvriers. Nous faisons, il y a quelques jours, ressortir les fâcheux résultats de cette taxe qui épuise dans sa source un des éléments de la fortune publique; il serait superflu d'y revenir. Vingt-un départements ont demandé la suppression ou la diminution du droit sur cette denrée indispensable; quatre autres, prévoyant les objections qu'on ne manquerait pas de tirer de la situation du trésor, se sont bornés à demander la suppression du droit sur le sel nécessaire à l'alimentation des bestiaux ou aux besoins de l'agriculture. Le Rhône n'est ni avec les uns ni avec les autres.

Dix-huit départements se sont occupés de la navigation des canaux et ont émis des vœux relatifs à l'abaissement des tarifs et aux facilités qu'il convient d'accorder à la navigation sur ces cours d'eau qui ont une si grande importance. Le département du Rhône est, relativement aux canaux, dans une situation admirable; son commerce de transit, et on en connaît l'importance, emploie tour à tour les canaux du midi, du centre et du nord. Lyon communique avec Paris et avec Strasbourg par les cours d'eau artificiels. Il était assez naturel que le conseil-général du Rhône joignît sa voix à celles qui demandaient des améliorations; il a gardé le silence.

Le département du Rhône est tout à la fois industriel et agricole; la vigne est le plus riche produit de son agriculture. Seize départements, cherchant les moyens de porter remède aux souffrances, si hautement exprimées depuis quelques années, de l'industrie vinicole, ont émis le vœu que les tarifs d'octroi et de douane fussent à l'avenir combinés de manière à faciliter l'écoulement des produits vinicoles, soit pour la consommation intérieure, soit sur les marchés étrangers. Le Rhône s'est abstenu.

La question du droit qui frappe à l'entrée en France les bestiaux venant de l'étranger touche à des intérêts fort graves et malheureusement trop opposés pour qu'il soit possible de les faire concorder dans l'expression de leurs vœux; mais la lumière doit jaillir de la discussion, et, quand chaque département aura nettement établi sa situation relativement à cette question, le pouvoir, qui aura

tous les éléments nécessaires pour la bien juger, ne pourra pas rester plus long-temps inactif. Les départements qui se sont occupés de cet objet ont émis des vœux contraires, suivant leur position géographique, les besoins de leurs populations, les intérêts de leur agriculture ou de leur industrie. Le Rhône, placé à la porte de la Suisse et de la Savoie où le bétail est à bon marché, paie la viande fort cher. L'opinion du conseil-général pouvait être de quelque importance, il n'a pas abordé ce sujet; toutefois il a émis le vœu formel, mais général, que le système des prohibitions et des droits élevés fût remplacé par une tendance positive et efficace aux libres échanges.

Parmi les conseils-généraux qui se sont occupés de la grande question du droit de parcours, quarante-trois en ont demandé la suppression, soit au moyen du rachat, soit même sans indemnité; quelques-uns la veulent immédiate, d'autres progressive, afin de ne pas apporter une perturbation trop grande dans les habitudes prises. Deux ont représenté le droit de parcours comme nécessaire à l'élevage des troupeaux; trois l'ont défendu chaleureusement. Le conseil-général du Rhône a émis le vœu que les propriétaires pussent s'en affranchir au moyen du rachat.

La question des communaux est une des plus graves de notre époque, où la commune se fonde, s'organise sur des bases nouvelles, en vertu de principes qui se développeront, quelques difficultés que leur oppose la centralisation administrative. Des débats, des luttes même, se sont élevés sur plusieurs points par suite de la mise en vente ou de la mise en culture des communaux; le partage a été fait dans quelques endroits. Vingt-trois conseils ont émis des avis favorables à la mise en culture et à l'affermage par des baux à longs termes; quinze ont demandé la vente des communaux et cinq en ont approuvé le partage; douze ont pensé que l'on ne pouvait prendre une mesure générale, mais seulement des mesures partielles suivant les localités et les circonstances, laissant pour la plupart aux communes le droit d'initiative et d'appréciation; cinq ont demandé le maintien de la législation nouvelle. Le Rhône a été d'avis qu'il n'y avait pas lieu à prendre une mesure générale, mais qu'il était nécessaire de modifier la législation actuelle, et d'accorder à l'administration supérieure le droit d'ordonner la vente, le fermage, le partage, en un mot d'établir le mode de jouissance le plus avantageux.

La proposition de M. d'Angeville sur les irrigations a été soumise à l'appréciation des conseils-généraux. Cinq ont repoussé toute proposition de servitude nouvelle; trente-huit ont accepté le projet par des considérations diverses tirées de l'intérêt de l'agriculture, de la protection qu'il convient de lui accorder; huit ont encore approuvé, en demandant une législation générale qui régit tous les cours d'eau; huit ont combattu le projet et se sont réunis à ceux qui l'avaient repoussé l'année précédente. Le conseil-général du Rhône s'est attaché à maintenir intacts les droits de la propriété, beaucoup plus qu'à favoriser les intérêts généraux de l'agriculture.

Dans un second article, nous continuerons à analyser le rapport officiel sur les votes des conseils-généraux dans les grandes ques-

tions d'intérêt public, et à rechercher quels ont été les vœux émis par celui du Rhône dans toutes ces questions. Ce travail nous a paru nécessaire au moment où la session va commencer, afin d'indiquer aux conseillers qui veulent remplir sérieusement leur mission la route qu'ils ont à suivre.

NOUVELLES DU MAROC.

Les journaux espagnols nous apportent les détails suivants, donnés par une lettre d'Algésiras en date du 9 :

« Nous avons appris par un officier du brick *Manzanarès*, arrivé ici hier, que la leçon donnée aux Marocains a été très-sévère. Toutes les fortifications de Tanger ont été détruites par les 7,000 bombes, boulets et fusées à la congève lancés par l'escadre française, qui de son côté n'a éprouvé qu'une perte insignifiante; elle se borne à vingt-huit hommes, morts, blessés ou contusionnés. La ville est déserte, et ses fanatiques habitants sont partis, effrayés, pour se mettre à couvert d'une nouvelle attaque de la part des Français. La frégate espagnole, qui est restée simple spectatrice du combat, était mouillée assez loin; cependant, les boulets venant à passer par-dessus sa mâture, elle s'est fait remorquer plus au large par un bateau à vapeur, pour être entièrement hors d'atteinte. »

« L'escadre française, après avoir réparé les petites avaries qu'elle avait essayées devant Targher, est partie pour Larache, qu'elle se propose aussi de bombarder. Elle doit se diriger ensuite sur Mogador, point qu'on dit devoir être occupé par les Français. »

Un journal publie des lettres de Gibraltar dont nous extrayons les passages suivants :

« Malgré les ordres pour que la ville fût épargnée, les maisons consulaires situées hors l'enceinte ont été plus ou moins endommagées. Dans celle du consul d'Espagne, une bombe est tombée au milieu de la chapelle. Les Kabyles descendirent des montagnes aussitôt que le bombardement fut commencé, et, malgré les efforts du gouverneur, ils ont pénétré dans la ville et causé beaucoup de ravages dans les maisons des consuls et des Européens. »

« M. Drummond-Hay, consul d'Angleterre, est arrivé le 8 à Gibraltar, à bord du bateau à vapeur *Vesuvius*. A son départ de Tanger, le même jour, on commençait à se remettre de l'alarme produite par le bombardement, qui n'a pas fait autant de ravages qu'on l'avait d'abord pensé. La maison du consul de Portugal a été saccagée; mais les autorités ont pris des mesures pour éviter la répétition de pareils désordres. Les Maures faisaient de grands préparatifs pour défendre la ville en cas d'une nouvelle attaque. Il y avait à Tanger 1,500 cavaliers et 23,000 fantassins à Rabal. »

CADIX, le 10 août. — Le navire *le Suffren*, qui était resté dans les eaux de Tanger, et quelques autres navires de l'escadre française, se sont dirigés vers Mogador.

Le prince de Joinville paraît désirer se rendre maître d'une petite île adjacente au port, d'où on pourra dominer la ville.

On parlait du refus fait par le prince de recevoir les compliments d'un envoyé de l'amiral anglais sur le bombardement de Tanger. Le prince, dit-on, s'est refusé à le recevoir parce que l'amiral aurait dû se présenter en personne.

Il paraît que les différends entre l'Espagne et le Maroc auraient été arrangés.

Nous recevons par le *Toulonnais* d'autres détails d'un grand intérêt et qui démontrent combien l'empereur de Maroc a mis de duplicité dans toute cette affaire.

ORAN, le 11 août. — Le bâtiment à vapeur *l'Etna*, qui fut expédié de notre port le 3 avec des dépêches pour M. le prince de Joinville, était rendu devant Tanger le 5 au soir. Il a assisté le lendemain

FEUILLETON DU CENSEUR. — 23 AOUT.

SOCIÉTÉ ROYALE D'AGRICULTURE,

SCIENCES ET ARTS UTILES DE LA VILLE DE LYON.

Séance du 16 août. — (Présidence de M. Guimet.)

(Suite.)

« Dans le cas de dérivation des eaux de sources, l'on a vu que leur hauteur d'émergence au-dessus du pavé de la ville donnerait une charge maximum en vue de laquelle la distribution devrait naturellement être organisée; mais si l'on se place maintenant dans l'hypothèse où l'on se servirait exclusivement des eaux du Rhône, comme il faudrait alors recourir à une force motrice spéciale, il est clair qu'on aurait la latitude de pouvoir déterminer à priori quelle hauteur de charge il conviendrait le mieux de se ménager. »

Ainsi, l'on peut se demander s'il ne conviendrait pas d'élever de prime abord la totalité de l'eau sur le plateau de la Croix-Rousse, dans le but de profiter des avantages d'une grande hauteur de charge.

L'installation d'un grand réservoir situé sur le plateau de la Croix-Rousse, et même à un niveau inférieur, donnerait la faculté de satisfaire à toutes les exigences de la distribution intérieure la plus complète, et d'orner la ville de fontaines du plus bel effet. Elle serait éminemment favorable en cas d'incendie; elle permettrait en outre de réduire considérablement la section des tuyaux de conduite, et, par suite, de réaliser une économie considérable dans les frais de premier établissement.

A l'encontre de ces avantages, l'on opposera de suite l'inconvénient qui résulterait de l'accroissement de la force motrice nécessaire pour élever l'eau jusqu'à une pareille hauteur, et il y a lieu d'examiner dans quelles limites on devra se tenir à cet égard.

Supposons, par exemple, que le point de départ, au lieu de se trouver seulement à 54 mètres au-dessus du niveau des basses eaux de la Saône, soit situé à 100 mètres, ou trois fois environ plus haut au-dessus du même repère; les diamètres des tuyaux pourraient, toutes choses égales d'ailleurs, être réduits de 1/5, et les frais de leur premier établissement diminueraient, par suite, des 2/7 environ; mais, en revanche, la dépense concernant les machines serait augmentée des deux tiers, et, dans le cas où on se servirait des machines à vapeur même les plus perfectionnées, il y aurait un grand déficit.

La compensation serait plus près de s'établir, si l'on se servait de moteurs hydrauliques placés au débouché d'un canal de dérivation donnant

un excès d'eau disponible, car il n'y aurait plus lieu de tenir compte d'un accroissement de consommation de combustible; mais il n'en faudrait pas moins toujours augmenter, dans la même proportion, la puissance des machines, et, pour peu qu'il s'agisse d'une grande fourniture d'eau, l'on doit admettre que le mieux serait, dans l'un et l'autre cas, d'élever l'eau seulement jusqu'à la hauteur requise pour les besoins de la distribution.

Il en résulte que, dans l'hypothèse où l'on se servirait des eaux du Rhône, et si l'on voulait pourvoir à toutes les exigences d'une fourniture intérieure, qui s'étendrait aux maisons de la basse ville les plus éloignées du centre de distribution, il conviendrait de ne pas donner au réservoir ou cuvette du château d'eau une hauteur de plus de 40 mètres au-dessus de la place des Terreaux. L'on devrait même se contenter d'une hauteur de charge moitié moindre, si l'on se proposait seulement d'organiser un bas service sur une large et complète échelle.

L'emploi des eaux du Rhône nécessiterait en tout cas le concours d'une force motrice spéciale, et il nous reste à faire un parallèle des avantages respectifs que présenterait la réalisation de ce système de fourniture, l'usage de moteur hydraulique ou de machine à vapeur.

Or, dans le cas où l'on voudrait se servir d'appareils hydrauliques, la puissance serait naturellement fournie par le courant du fleuve; mais il ne serait possible de l'emménager d'une manière permanente et suffisamment efficace qu'en établissant un canal de dérivation de faible pente et bénéficiant de la chute qui s'établirait de la sorte au bout d'un certain parcours.

A Toulouse, on a profité très à propos d'une digue qui barre la rivière à l'amont de la ville, et l'on a trouvé immédiatement disponible une abondante quantité d'eau tombant de plus de 5 mètres de hauteur. Il n'en serait pas de même à Lyon, et il faudrait, pour obtenir une pareille chute, pratiquer sur l'une ou l'autre rive un canal de plus de 7,000 mètres de longueur; encore ne pourrait-on profiter de la totalité de cette chute qu'à l'époque de l'extrême étiage, et il ne faudrait pas compter sur plus de 2 mètres pour l'établissement de moteurs hydrauliques placés au débouché du canal.

La prise pourrait être, il est vrai, faite plus loin encore; et dans l'un des projets présentés, par exemple, le canal se développerait sur 25,500 mètres de longueur, depuis le confluent de la rivière d'Ain jusqu'au hameau de la Pape. L'on réaliserait de la sorte une chute d'environ 16 mètres; et, comme l'on puisait en quelque sorte à volonté dans le Rhône, on se procurerait une force motrice pour ainsi dire indéfinie.

L'avantage serait grand sans doute; mais quelles difficultés et quelles dépenses n'entraînerait pas la construction d'un large canal à ciel-ouvert, qui devrait tantôt passer au-dessus de plaines basses fréquemment submersibles, tantôt être trauché dans les coteaux abruptes qui s'avancent

jusqu'au bord du fleuve? Quelles précautions ne faudrait-il pas employer pour éviter la déperdition de l'eau dans un sol aussi perméable? Quels travaux ne faudrait-il pas faire pour défendre un pareil ouvrage, et particulièrement la prise d'eau, contre l'action si redoutable des crues du fleuve? Et combien de pareilles chances ne doivent-elles pas peser dans la balance, lorsqu'il s'agit d'organiser le service hydraulique d'une grande ville?

L'emploi de machines à vapeur aurait au contraire cela d'avantageux qu'elles pourraient être placées dans l'intérieur même de la ville, ou mieux sur le point même où l'on voudrait puiser les eaux. Rien de plus assuré et de plus régulier que leur travail, lorsqu'elles sont conduites avec soin et que l'on double de prime abord leur action. Elles ont, il est vrai, l'inconvénient de consommer du combustible, et d'être, toutes choses égales d'ailleurs, d'un entretien plus coûteux que les machines hydrauliques; mais c'est précisément entre le capital représentant cette augmentation de dépense annuelle et la somme totale qui correspondrait à la construction et à l'entretien du canal de dérivation que le parallèle devra dans chaque cas être établi. Or, lorsqu'il s'agit d'un canal de quelque longueur, et que l'on peut se procurer le combustible à des prix modérés, il est rare que cette comparaison ne tourne pas à l'avantage des machines à vapeur. »

A l'appui de cette dernière citation, M. le rapporteur apporte des preuves qui lui sont fournies par des ingénieurs distingués, tels que Genyès (*Essai sur les moyens de conduire, d'élever et de distribuer les eaux*), Favier, Mondot de Lagorce; il entre dans des détails spéciaux sur la puissance, sur l'établissement, sur la consommation et la dépense des machines.

La ville de Lyon se trouvera dans une position d'autant meilleure encore pour l'installation de semblables appareils, que son voisinage du riche bassin houiller de la Loire lui permet de s'approvisionner, à des prix très-modérés, de charbons d'excellente qualité, et c'est établir un véritable maximum que de fixer à 1 f. 50 c. le prix auquel reviendrait par 100 kilogrammes le combustible essentiellement propre à la combustion dans le foyer des machines.

« Qu'il s'agisse maintenant de prendre au Rhône les eaux nécessaires aux besoins de la ville de Lyon, et prenons le cas où l'on se proposerait d'élever, d'une part, 750 pouces, soit 15,000 mètres cubes, à 51 mètres de hauteur au-dessus des basses eaux du fleuve, et de l'autre part, 75 pouces, soit 1,500 mètres cubes, à 80 mètres au-dessus du même repère, le travail utile à développer n'excéderait pas la force de 90 chevaux. »

Une machine de cette force, construite dans le système de Cornouailles, ne reviendrait pas, munie de ses pompes et agrès, y compris les frais de local et d'installation, à plus de 200,000 f.; et la consommation en combustible, calculée, pour se tenir au-dessus des prévisions légitimes, à raison de 4 kilogrammes par heure et par force de cheval, ne dépasse-

matin au bombardement de cette ville par la division française, et est reparti le 8 pour notre port. Ce bâtiment a relâché à Gibraltar le 9, et le 10 il a déposé à Djemmaa-Ghazaouat des dépêches de M. le prince de Joinville pour le maréchal-gouverneur qui ont dû être expédiées immédiatement pour le camp de Lalla-Magnia.

L'Étna a trouvé à Ghazaouat le vapeur l'Euphrate, qui débarquait des vivres pour l'armée, et le vapeur le Sphinx, ayant à bord M. le contre-amiral Rigodit, commandant supérieur de la marine, qui allait faire route pour Alger.

On avait reçu à Ghazaouat des nouvelles de la frontière qui ne manquent pas de gravité. Le maréchal avait acquis la certitude que l'empereur de Maroc n'était pas de bonne foi et qu'il n'est entré en pourparlers que pour gagner du temps afin de réunir des troupes.

Le chef Si-Hamida, qui a remplacé au commandement de l'armée marocaine réunie sur la frontière le fameux El-Ghenaoui, assurait dernièrement qu'Abd-el-Kader avait été interné, tandis que, d'un autre côté, le maréchal était informé de la présence de l'émir au camp marocain. Enfin, Si-Hamida demandait du temps pour négocier, et engageait le maréchal Bugeaud à abandonner le territoire du Maroc, annonçant que le fils de l'empereur était sur le point d'arriver, muni de pleins pouvoirs, à Ghazaouat. On venait d'apprendre, en effet, l'arrivée à la frontière du fils d'Abd-er-Rhaman; mais ce prince, pour faire la paix, est arrivé à la tête d'une colonne de 30,000 hommes, et s'est empressé d'annoncer au maréchal qu'il attendait les dernières instructions de son père et qu'un délai était nécessaire. En même temps, le commandant de l'armée française était informé que le fils du sultan de Maroc attendait, non pas des instructions, mais un renfort de 20,000 hommes; de sorte que, au moment où je vous écris, M. Bugeaud, à qui on a refusé un renfort de quelques régiments, se trouve peut-être, avec ses 10,000 hommes, en face d'une armée de 50,000 combattants.

M. Bugeaud a dû recevoir le 11 ou le 12 au plus tard la nouvelle du bombardement de Tanger par l'escadre française, et dès lors il se sera sans doute mis en mesure de résister à toute attaque de la part de l'ennemi. Mais nous ne croyons pas qu'il puisse entreprendre une expédition dans le Maroc avec le peu de monde dont il dispose.

Les nouvelles de la frontière sont attendues avec la plus vive impatience.

Le Times publie sur le Maroc une curieuse statistique. D'où nous extrayons le passage suivant :

Dans le cas où l'armée française devrait opérer une invasion dans le Maroc, elle ne trouverait pas de grands obstacles devant elle. Le Maroc est un pays beaucoup plus ouvert que l'Algérie. L'armée envahissante ne doit rencontrer que des déserts et des montagnes; mais, à la différence de l'Algérie, la plus grande partie de ces montagnes est coupée de routes carrossables. Quant aux fortifications artificielles, elles ne sauraient arrêter un instant un ennemi entreprenant et résolu. Les villes de l'intérieur, défendues contre les Arabes seulement, ne peuvent tenir contre l'artillerie. Mogador seul a quelques ouvrages de défense; mais les murs sont trop faibles pour résister à un gros calibre.

L'itinéraire des Français, en partant d'Ouchda, est naturellement tracé. D'Ouchda, ils marchent directement sur Fez, qui est à six jours de marche, et ils peuvent y arriver avant que l'empereur ait pu réunir un corps d'armée respectable. Pour arriver à Fez, l'armée occupe Temessorim, Milouk, Tezor, Tevrent, Alcaissaba, Cistern, et traverse une vallée déserte arrosée par le Mohaf et ses nombreux affluents. A partir de Temessorim, elle suit une crête élevée jusqu'à Tezor. Cette ville, bien peuplée, bien approvisionnée, est pour l'armée envahissante une halte excellente. De Tezor, elle doit arriver à Fez en vingt-quatre heures. Maîtresse de Fez, elle peut, en une marche de neuf heures, arriver sous les murs de Méquinez, qui, comme nous l'avons déjà dit, renferme le trésor de l'empereur. Tafilet, au-delà de l'Atlas, résidence particulière de la famille impériale qui forme à elle seule une grande partie de la population de cette ville, renferme également une portion des épargnes de l'empereur. De Tafilet, les Français arriveront sans coup férir à Salé et Rabat, sur l'Atlantique, où ils pourront se concerter directement avec l'escadre du prince de Joinville.

Paris, le 20 août 1844.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Hier, après la séance publique, l'Académie des Sciences s'est formée en comité secret pour s'entretenir de la position où le coup de tête du gouvernement a placé les élèves de l'Ecole Polytechnique. M. Arago a résumé les faits qui avaient précédé le licenciement, et il a dit que c'était en s'appuyant sur la décision de l'Académie, sur son refus de choisir trois candidats, que l'Ecole s'était crue autorisée à refuser de subir un examen sans garanties d'impartialité. M. Thénard a fait observer que l'Académie ne pouvait intervenir en corps et par des actes officiels, mais il a reconnu qu'il y avait soli-

rait pas 2,592 kilog. par jour, soit 9,460 quintaux métriques par an, lesquels, au prix de 1 f. 50 c. par 100 kilog., coûteraient 14,190 f.

Or, aux taux de 5 0/0, cette dépense annuelle correspond à un capital de 283,800 f., soit..... 500,000 fr.

Prenons encore une somme annuelle pour l'excédant de dépenses d'entretien et de surveillance, dont on pourrait se passer si l'on se servait de moteurs hydrauliques; le capital correspondant sera de..... 100,000

Total..... 400,000 fr.

Les quantités d'eau prises dans cet exemple et les hauteurs auxquelles on les suppose élevées sont précisément les données d'un projet récent, dans lequel une dérivation, prise à la hauteur de Néron, donnerait la force motrice. Les machines dont on se servirait seraient des turbines, et l'on doit considérer que les dépenses d'achat et d'installation équivalraient pour le moins aux frais analogues concernant les machines à vapeur, de telle sorte que le parallèle consiste à mettre en regard de la somme de 400,000 f. précédente le capital correspondant à la construction et à l'entretien des canaux de dérivation et de fuite. Or, la dépense qu'exigerait la construction seule du canal de dérivation est, au minimum, évaluée dans le projet à 650,000 f., et la compagnie qui se chargerait de l'exécution de ce travail devrait se regarder comme fort heureuse, eu égard aux obstacles de terrain, à la grande perméabilité du sol, à la nécessité de se mettre bien en sûreté contre les inondations du fleuve, si cette dépense n'excédait pas un million.

Ajoutons les frais d'établissement du canal de fuite et le capital correspondant aux dépenses de curage et d'entretien, et l'on jugera de suite, sans même faire intervenir le grand argument de la sécurité du service, s'il pourrait être un seul instant question, dans cette circonstance, de ne pas recourir aux appareils à vapeur.

L'auteur du projet allègue, avec insistance il est vrai, que le canal de dérivation créerait une force motrice susceptible d'être vendue pour le service d'usines; mais il faudrait bien se garder de faire le moindre fonds sur un pareil emploi de l'eau, si les prises devaient être faites dans un canal de fuite fréquemment submersible. Lors même encore qu'on pourrait offrir des chutes dans de meilleures conditions, en distrayant pour cette destination une partie des eaux du canal de dérivation, il faudrait faire des frais d'aménagement difficiles et coûteux, et il est tellement dans les convenances de l'industrie d'avoir le libre choix de son emplacement, la force que donne la vaporisation de l'eau est d'un emploi si commode, si sûr, et peut, à Lyon, s'obtenir à si bon marché, que, dans le cas même où une compagnie de dérivation concéderait à très-bas prix, sinon gratuitement, même son excédant de chute disponible, il est très-douteux qu'elle puisse

darité entre le sort de l'Ecole et chacun des membres de l'Académie des Sciences. On s'est séparé en promettant d'agir individuellement en faveur des élèves; chacun a promis d'user de son influence personnelle pour que le licenciement soit rapporté.

Nous espérons que le pouvoir sentira la nécessité de ne pas punir davantage les élèves de l'Ecole, qu'il considérera que trois cents familles seraient plongées dans la désolation s'il persistait, et que parmi ces familles il en est un grand nombre qui se sont imposés des privations très-réelles afin de pourvoir à la pension, au trousseau, aux dépenses d'une partie de ces jeunes gens. Nous en avons pour garant la parole de M. le contre-amiral Mackau, qui n'a consenti, il l'a déclaré, à devenir pour quelques heures ministre de la guerre et à signer le licenciement qu'à la condition qu'aucun élève ne serait renvoyé et que le licenciement ne serait que provisoire.

Ce qui nous préoccupe donc aujourd'hui, ce n'est plus le sort de telle ou telle promotion, c'est le sort de l'institution tout entière. On l'a dit à des élèves dans les bureaux de la guerre et de la marine, le ministre veut triompher de M. Arago. On suppose que M. Arago est tout puissant à l'Académie des Sciences, et c'est de cette influence, qu'on s'exagère sans doute, que le pouvoir veut triompher. Que l'Ecole montre quelque indépendance, il faut l'en punir: cela retombera sur la tête de M. Arago. C'est le secrétaire perpétuel de l'Académie qui est le grand coupable; c'est lui qu'en frappant l'Ecole on atteindra.

On s'amuse au ministère de la guerre à ces puérités; et cependant que demande l'Académie des Sciences? Le premier corps savant de l'Europe est-il plus capable que M. le maréchal Soult de désigner un examinateur, un professeur? Là est toute la question. L'ordonnance qui autorisait l'Académie des Sciences à présenter, d'accord avec le conseil des études, un candidat, avait produit d'excellents effets. Le ministre, qui n'est pas obligé de savoir apprécier par lui-même un professeur de physique, de chimie, d'analyse, n'avait fait que de très-bons choix en suivant l'indication du conseil des études et de l'Académie; mais tout-à-coup il lui a semblé dangereux qu'il entrât dans l'Ecole des professeurs qui ne fussent pas absolument dévoués au juste-milieu, et c'est pour cela que les trois candidats ont été exigés, sans qu'on s'inquiétât si cela était toujours possible.

On va donc remanier les règlements de l'Ecole Polytechnique.

—A côté de la candidature de M. David (d'Angers), le Siècle en recommande une autre, celle de M. Ternaux-Compans. Il est tout simple que l'opposition de Savenay s'entende pour réunir toutes ses voix sur un seul homme. De l'union, sans doute, dépendra le succès. Mais il est important surtout qu'elle ne nomme pas un ami du ministère en croyant nommer un membre de la gauche. Malheureusement le Siècle, aux dernières élections générales, n'a pas peu contribué, dans l'excès de sa bonne foi, à doter la chambre de ministériels déguisés.

—M. Reine, aide-de-camp du contre-amiral Dupetit-Thouars, qui se trouvait aux eaux depuis trois semaines environ, vient d'arriver à Paris, appelé par le ministre de la marine. M. Collet, capitaine de corvette, qui commandait la Reine-Blanche, à bord de laquelle était arboré le pavillon amiral, se trouve aussi depuis quelque temps à Paris. Il a quitté la station de l'Océan Pacifique postérieurement à M. Reine. Il ignore l'époque à laquelle il devra retourner à son poste.

—Il y a peu de jours les feuilles ministérielles imprimaient que M. Duchâtel venait d'ordonner la fermeture du couvent des carmélites de Tulle, et les journaux opposants, dans leur impartialité, approuvaient cette mesure. Mais il paraît que M. Duchâtel s'est fait célébrer pour un acte de justice qu'il n'a pas fait, ou que l'autorité de Tulle ne se presse pas d'exécuter l'ordre qu'elle aurait reçu. Cela résulte d'une lettre qu'adresse à l'Univers l'évêque de Tulle, et dans laquelle on lit :

« Les carmélites sont toujours dans leur maison. On n'a pu songer à les en arracher qu'à l'aide de calomnie et par la plus injuste violence. Des bruits divers circulent ici sur la teneur de la dépêche ministérielle adressée à M. le préfet. Je veille et je saurai lutter avec l'énergie d'un cœur d'évêque. »

Est-ce parce que M. l'évêque de Tulle veille que M. le préfet de la Corrèze n'ose pas agir? Toujours est-il que voilà un langage bien menaçant. Et par qui est-il tenu? Par un homme qui, étant abbé, ne tarissait pas en protestations philippistes, si bien que M. Saint-Marc Girardin fit tous ses efforts pour obtenir sa nomination à l'épiscopat, ce à quoi il réussit. Les solliciteurs du Journal des Débats n'ont pas la main heureuse quand ils font nommer des évêques qu'ils sont ensuite forcés d'attaquer.

—Les avocats aux conseils du roi et à la cour de cassation se sont réunis aujourd'hui au Palais pour procéder à la désignation

déterminer de la sorte la création d'un certain nombre de nouvelles usines ou le déplacement d'anciennes. A plus forte raison le mécompte serait-il complet, si l'on croyait trouver dans des concessions de ce genre une source abondante de produits.

L'auteur poursuit dans les pages suivantes l'examen des dépenses qu'occasionnerait un canal de dérivation du Rhône amenant les eaux sur le plateau de la Croix-Rousse. Il fait ressortir quelques inconvénients que ce travail offrirait, l'infirmité d'élever les eaux à une si grande hauteur, et il met en comparaison les économies énormes que procureraient les machines pour arriver aux mêmes résultats. Des calculs circonstanciés sont établis. Ce parallèle porte également sur tous les projets de dérivation qui ont été mis au jour. Enfin, pour terminer, M. Pigeon, reprenant les diverses questions traitées dans ce travail, arrive aux conclusions suivantes :

« 1° Les besoins d'un service limité à l'écoulement par des orifices situés à 2 mètres au plus au-dessus du pavé ne pourront être assurés dans toute l'étendue de la ville inférieure et dans les communes de Vaise et de la Guillotière qu'autant que l'eau se tiendra dans le réservoir de distribution à 46 mètres au moins au-dessus du niveau moyen du sol.

Dans le cas où l'on voudrait organiser un système complet de distribution intérieure qui comprendrait toutes les maisons situées dans cette circonscription et s'étendrait jusqu'aux étages les plus élevés, la même hauteur devrait être d'au moins 40 mètres.

2° La dérivation souterraine des principales sources qui jaillissent sur la rive gauche de la Saône, de Neuville à Royes, donnerait une hauteur de charge plus que suffisante pour alimenter tous les besoins du bas service; mais elle ne pourrait être établie dans les quartiers éloignés du réservoir de distribution que sur une échelle restreinte.

3° L'établissement d'un système complet de distribution intérieure aurait à Lyon, dans la plupart des maisons, des inconvénients graves, et il conviendrait le plus souvent pour les besoins domestiques, spécialement dans le cas de la dérivation des eaux des sources, de faire couler l'eau par jets abondants et continus dans les cours ou allées des maisons.

4° Les eaux des sources dérivées arriveraient à une hauteur et avec un volume suffisant pour satisfaire, dans toute l'étendue de la ville basse et des faubourgs qui l'entourent, aux besoins domestiques et industriels.

On pourvoirait par l'établissement d'une machine spéciale au service de distribution des mêmes eaux dans les quartiers élevés; leur volume serait suffisant pour fournir aux besoins de la voirie et à l'entretien des fontaines monumentales.

Cet emploi de l'eau doit constituer un service public essentiellement distinct de l'autre.

5° Il conviendra de puiser directement dans le Rhône, et dans leur état naturel, les eaux nécessaires aux besoins de ce service.

de trois candidats à la présidence et de quatre membres du conseil. M. Garnier, président de l'ordre, a ouvert la séance par un discours remarquable, dont nous extrayons le passage suivant, à l'adresse de MM. Séguier et Duret (d'Archiac) :

« Ici, jamais rien d'injurieux ou de malveillant; point d'entraves à la liberté de la défense, ni de ces interruptions qui déconcertent, cruellement blessantes pour la conscience de l'homme d'honneur. Dans toutes les occasions, nos magistrats se plaisent à reconnaître notre scrupuleuse fidélité à nos devoirs, et c'est par un échange de bons procédés que l'harmonie règne entre la magistrature et le barreau.

« La même harmonie existe entre les membres de notre ordre; maintenons, Messieurs, et cette confraternité si touchante, si nécessaire, et les règles de la dignité, les devoirs de la profession. Qu'il n'y ait jamais entre nous qu'une louable émulation, une rivalité d'études et d'efforts pour conserver cette réputation de science, de délicatesse et d'honneur qui nous a toujours distingués. Notre profession conduit rarement à la fortune; mais la considération qui nous environne est un bien plus précieux que la richesse. Ce n'est pas nous qui oublierons jamais que l'avocat doit attendre la confiance publique, et non la provoquer; que la seule manière de l'acquiescer et de la mériter est de se faire connaître par ses travaux, par sa probité.

« Du reste, ce n'est pas seulement entre nous que doit exister la confraternité, car tous les avocats forment une grande famille. Les autres barreaux trouveront toujours en nous un ferme appui, un affectueux dévouement, surtout lorsqu'il s'agira de la défense de leur dignité blessée et de leurs droits méconnus. Nous en avons récemment donné une nouvelle et incontestable preuve, et c'est quelque chose, sans doute, dans ce siècle d'égoïsme, de raillerie et de scepticisme. »

—Le tribunal de police correctionnelle (6^e chambre) a rendu son jugement dans l'affaire de la coalition des ouvriers en papiers peints. Après des considérations sur les faits concernant chacun des prévenus et quelques mots qui avaient pour objet de reconnaître qu'il n'y avait pas eu coalition de la part des maîtres, il a renvoyé des fins de la plainte les nommés Thomas, Pannier, Guillot, Fosc, Martin, Hécart, Guillemot, et les femmes Milcent, Boudon et Thierry.

Admettant des circonstances atténuantes à l'égard de Fontaine, il l'a condamné, comme principal moteur de la coalition, à huit mois de prison, et les autres prévenus, savoir : Manthoux, Bauchet, Bourelet et Rossignol, à trois mois; Hubé, Troupel, Harteaux, Royer, Boudon, Sainte-Lanne, à deux mois; Henri, à un mois; Maréchal, Chauvet, Henne et Henrion, à quinze jours; Siouf, Moreau et Cochot, à huit jours.

—M. le maréchal Soult doit être de retour aujourd'hui; car l'Echo de Vézère du 18 annonce que le ministre de la guerre a traversé l'avant-veille la ville de Périgueux, se rendant de Saint-Amand à Paris.

—Le barreau d'Auxerre (Yonne) vient d'adhérer à la conduite des avocats de Paris dans l'affaire de M. le premier président Séguier.

Bulletin de la Bourse de Paris du 20 août 1844.

La bourse a été très-agitée. Les premières affaires, avant l'ouverture, ont été faites à 80 1/2, puis la rente a monté à 80 2/5; elle a ouvert au parquet à 80 1/2. La rente est ensuite tombée avec rapidité à 79 60; puis elle est remontée à 75 80, et enfin à 80 4/5, cours auquel elle a fermé.

Cinq pour cent.....	120 15	Trois pour cent belge.....	»
Quatre et demi pour cent.....	»	Banque belge.....	650
Quatre pour cent.....	105	Caisse Lafitte.....	1695
Trois pour cent.....	80 20	»
Actions de la Banque.....	3005	»
Obligations de Paris.....	»	»
Rentes de Naples.....	97 50	Paris à Rouen.....	953
Etats romains.....	105 1/2	Paris à Orléans.....	942 50
Actions d'Espagne.....	0/0	Rouen au Havre.....	735
Cinq pour cent belge.....	103 1/4	Strasbourg à Bâle.....	232 75

On lit dans la Patrie :
« Il y a juste cinquante ans aujourd'hui que l'Ecole Polytechnique fut fondée; un demi-siècle a passé sur cette institution, dont la France s'honore, et à laquelle des puissances rivales rendent hommage par l'impuissance de leurs imitations. L'Ecole Polytechnique a eu quelquefois à lutter contre des tentatives hostiles, contre les colères du despotisme ministériel; mais il a bien fallu reconnaître qu'on ne pouvait se passer de ses services.

« La pensée-mère de l'Ecole Polytechnique est sortie du cerveau de Monge; ce fut cet homme de génie qui en traça le plan et le

6° Le système combiné qui consisterait à prendre simultanément les eaux des sources et les eaux du Rhône, en consacrant les premières aux fournitures domestiques et industrielles et les autres au service de la voirie et à l'entretien des fontaines, satisfait à tous les besoins de la population lyonnaise, et la question serait complètement résolue.

7° Dans l'hypothèse où l'on voudrait se servir exclusivement des eaux du Rhône, il faudrait les diviser en trois quantités distinctes :
La première, qui serait élevée au niveau du plateau de la Croix-Rousse pour fournir au service des quartiers élevés;

La seconde, qui, dans le cas où l'on voudrait organiser, dans la circonscription de la ville basse et des communes de Vaise et de la Guillotière, un système complet de distribution intérieure, devrait être élevée à 40 mètres de hauteur au-dessus de la place des Terreaux;

La dernière enfin, qui, consacrée aux besoins de la voirie et à l'entretien des fontaines, ne serait préalablement portée qu'à 20 mètres au-dessus des basses eaux du fleuve.

8° Dans le cas où l'on prendrait les eaux du Rhône, de façon à ce que seules, ou plutôt combinées avec les eaux des sources, elles fussent attribuées aux besoins divers de la population lyonnaise, il vaudrait incomparablement mieux, non pas seulement dans l'intérêt de la sûreté et de la régularité du service, mais encore au point de vue purement économique, se servir d'appareils à vapeur que de recourir à des dériviations du fleuve.

Tel est, soit en substance, soit par extraits, le rapport sur lequel la discussion est ouverte.

M. Lortet demande la parole. Tout en adoptant les conclusions émisées, il croit devoir soumettre à l'assemblée quelques observations sur le sujet.

Ces observations lui sont suggérées, dit-il, par la manière même dont se forment les eaux dites de sources et les eaux qui sont fournies par les fleuves à des distances plus ou moins considérables. Ces eaux sont également bonnes et sont formées de la même manière; seulement les unes proviennent d'une filtration naturelle horizontale et pénètrent plus ou moins loin au travers des graviers. Les sources que l'on rencontre à Pierre-Benoit, les puits creusés à Dessine à l'époque du camp, et qui ont fourni de l'eau en abondance et de bonne qualité, ne peuvent différer beaucoup des eaux dites de sources qui sont réunies sous le sol par une filtration verticale.

M. Lortet ne pense pas que les eaux du Rhône soient susceptibles d'amener le développement du goître. Si donc il y a possibilité de filtration, comme eaux du Rhône à une hauteur suffisante, si un système de filtration, comme il le pense, peut être établi d'une manière parfaite, il n'y a pas à hésiter, on doit préférer les eaux du Rhône; le motif économique en fait une loi.

A. P. (La suite à un prochain numéro.)

soumis à la Convention en 1794. Appuyé par Prieur (de la Côte-d'Or), ce plan fut, sur le rapport de Fourcroy, adopté par l'Assemblée, qui décida l'établissement d'une école centrale des travaux publics.

L'organisation de cette école est réglée dans le mois de septembre de la même année. On voit sur la liste de ses professeurs les noms de Lagrange, de Prony, de Monge, d'Ilachette, de Baltard, de Massenratz, de Fourcroy, de Guyton-Morveau, de Berthollet, de Vauquelin. Le nom de l'architecte Baltard indique la justification d'un titre qui comprenait toutes les sciences. Ce fut seulement l'année suivante, en 1795, que l'École centrale des travaux publics prit le nom d'École Polytechnique; l'honneur d'avoir été son premier appartenant à ce même Prieur (de la Côte-d'Or) qui avait plaidé sa cause avec chaleur à la Convention, car le premier il appliqua l'expression d'enseignement polytechnique à l'ensemble des études de l'École centrale des travaux publics.

Dans le mois de février 1798, on remarque parmi les auditeurs qui se pressent au cours de chimie fait par l'illustre Berthollet un jeune homme au teint pâle, à l'extérieur un peu négligé, et qui, après la leçon, s'entretient familièrement avec le professeur; ce disciple de Berthollet est le conquérant de l'Italie, le général Bonaparte! Aussi est-ce à l'École Polytechnique qu'il demande ses principaux coopérateurs scientifiques à l'expédition d'Égypte; il emmène avec lui trente-six professeurs ou élèves de cette institution déjà célèbre et qui doit partager la gloire de la merveilleuse conquête où elle fut si dignement représentée.

L'École Polytechnique n'acheva pas sa carrière républicaine sans être menacée déjà dans son existence; elle eut de grands démêlés avec le Directoire, qui prit au sérieux quelques désordres à la suite de représentations orageuses, et frappa, en 1799, quarante-dix de ses élèves d'un décret qui les envoya comme simples soldats à l'armée. Peu s'en fallut que toute l'École ne fût enveloppée dans cette condamnation si rigoureuse. Bonaparte revient d'Égypte, et avec lui la sécurité; l'ordre rentre dans l'École, qui peut-être allait être fermée.

En 1804, le nouvel empereur la convoqua à son couronnement, où elle envoya une députation.

L'École cesse alors d'être un établissement civil. Elle avait été jusque-là soumise à la juridiction du ministre de l'intérieur. Ses élèves n'avaient point un costume qui les distinguât des autres citoyens; ils sont, par un décret du 16 juillet 1804, organisés militairement et casernés; ils portent l'uniforme du soldat, et l'empereur leur donne pour commandant le général Lacué, l'auteur du *Manuel de l'officier d'infanterie en campagne*.

Mais bientôt se prononce chez Napoléon un sentiment antipathique à cette École, dont l'esprit d'indépendance se manifestait trop vivement. Elle a beau fournir d'excellents et nombreux officiers aux armées de terre et de mer, l'empereur a une prédilection en quelque sorte exclusive pour l'école de Saint-Cyr qu'il visite souvent; il semble ne se souvenir de l'École Polytechnique que pour restreindre ses attributions et limiter ses services. Ainsi, le 30 août 1811, il rend à Compiègne un décret contraire aux statuts de l'institution, et qui, forçant les élèves à entrer dans le génie militaire, décide que l'École Polytechnique ne fournira plus dorénavant d'officiers à l'artillerie. Mais les représentations de deux ministres, et surtout les besoins sans cesse renaissants de la guerre, prévalurent contre l'antipathie de l'empereur et neutralisèrent l'exécution d'un décret injuste et impolitique; l'École Polytechnique continua à recruter les armées françaises de bons officiers d'artillerie, et ce furent ses élèves qui tirèrent les derniers coups de canon en 1814 et 1815 devant Paris.

Après Waterloo, les Bourbons voulurent la punir de son patriotisme en la détruisant; mais quelques considérations la firent encore épargner par les hommes de Gand. Au mois d'avril 1816, la réaction trouva un prétexte, et le 13 de ce mois une ordonnance royale prononça le licenciement de l'École, qui se composait alors de 214 élèves. Vers la fin de cette même année, l'École est réorganisée, mais soumise au régime civil, sous la protection du duc d'Angoulême. Le 17 janvier 1817, ce prince assiste à l'ouverture des cours; mais bientôt on reconnaît que l'application du régime civil à une école d'officiers est contraire au but de l'établissement, et le 20 octobre 1822 elle est réorganisée militairement.

On sait la conduite des élèves de l'École Polytechnique aux journées de juillet; après avoir organisé en quelque sorte l'insurrection et la victoire du peuple, ils retournèrent à leurs études. Ce fut en 1830 que l'École passa des attributions du ministère de l'intérieur dans celles du ministère de la guerre.

Il importe qu'on sache bien que les élèves de l'École Polytechnique ont obéi au sentiment de l'équité en se retirant devant le choix de M. Duhamel comme examinateur, alors qu'il était déjà directeur des études. Les journaux ont déjà expliqué leur position. Le Commerce y revient avec des détails utiles:

« Les élèves subissent, dans le cours de l'année, des examens partiels au fur et à mesure de l'avancement des études. Les notes de ces examens doivent concourir dans une certaine proportion à déterminer leur rang à la fin de l'année. Mais pour que le dernier examen de l'année, l'examen principal, celui qui exerce la plus grande influence sur leur classement, se fasse d'une manière tout-à-fait impartiale, en l'absence de toute prévention bonne ou mauvaise, il est confié à des hommes étrangers à l'École Polytechnique, qui se trouvent pour la première fois en rapport avec les élèves, qui ne connaissent aucun de leurs précédents, et qui apprécient leur savoir indépendamment de la manière dont ils l'ont acquis et des notes qu'ils ont méritées dans les examens partiels de l'année. En outre, afin de mettre les élèves à même de répondre avec un égal avantage dans les examens de la fin de l'année, on leur accorde deux mois, après la fermeture des cours, pour s'y préparer. On rétablit de cette façon l'égalité entre ceux qui doivent leur savoir à une application soutenue et ceux auxquels une facilité naturelle a permis de réparer dans les derniers temps leur négligence pendant les cours des études. C'est une manière de faire la part du travail et la part de l'aptitude.

« Supposez maintenant que le directeur des études devienne examinateur, toutes ces conditions sont renversées. Il n'y a plus de garantie d'impartialité, les notes des examens de l'année déterminent celles de l'examen final. L'élève qui n'a pas été bien noté pendant le cours des études n'a plus de chances de se relever. »

M. Duhamel, qui, par son acceptation des fonctions provisoires d'examinateur, a été la cause de la détermination des élèves de l'École Polytechnique, est, par un singulier hasard, élève de 1816, et il a fait partie du licenciement de cette époque.

M. Chaudordy a été élu par le collège d'Agen, en remplacement de M. Bouet, député démissionnaire.

Le *Messageur* publie les lignes suivantes :

« Une ordonnance du roi, en date du 23 juin dernier, a déterminé qu'à l'avenir la fourniture des grains, pour le service des vivres de la guerre, serait faite en vertu de marchés passés par adjudication avec publicité et concurrence. On se rappelle que cette ordonnance fut l'objet de quelques observations critiques à la chambre des députés, lors de la discussion du budget.

« Dans le désir de satisfaire au vœu de la chambre, le ministre de la guerre s'est décidé à faire examiner de nouveau la question, et il vient de confier le soin de cet examen à une commission présidée par M. le lieutenant-général vicomte de Caux et composée de membres pris dans le sein des deux chambres, dans le conseil d'état, la cour des comptes, les différents ministères et l'administration militaire. »

Le *Journal de Saint-Quentin*, feuille ministérielle, était poursuivi d'office comme prévenu d'avoir rendu compte d'un procès pour injures et outrages, contrairement à l'article 10 de la loi du 9 septembre 1835. Cette cause présentait une particularité remarquable. Le défenseur du journal incriminé était un avocat connu pour appartenir à l'opposition, et qui avait cru de son devoir de saisir cette occasion d'attaquer les lois de septembre. D'ailleurs, son client n'a eu qu'à se féliciter d'avoir pris ce défenseur, car il a été renvoyé de la plainte, et a échappé au minimum de la peine, qui n'entraînait pas moins d'un mois de prison et 500 fr. d'amende. Il a été admis que le *Journal de Saint-Quentin*, n'ayant fait qu'un compte-rendu de fantaisie et n'ayant pas reproduit les outrages et injures, n'avait pas contrevenu à l'esprit de la loi.

Voici quelques détails sur les préparatifs auxquels donne lieu l'établissement du camp de la Moselle :

Les environs du camp se couvrent de baraques pour les marchands. Les terrains disposés pour les blés de l'année prochaine et situés près du plateau de Ponfry ou sur les bords des sentiers, chemins et routes qui convergent en ce point, se louent 2 fr. 50 c. à 3 fr. le mètre carré, pour l'établissement des boutiques et débits. Des marchands de Thionville, de Verdun, de Nancy vont s'y installer; ceux de Strasbourg s'établissent de préférence à Solgne, et l'on pense bien que ceux de Metz ne font pas défaut. La route est sillonnée de voitures chargées de matelas, glaces, chaises, tables, tabourets, batterie de cuisine, etc. On dirait une émigration. Des enfants couronnent parfois le chargement et chantent comme des bienheureux.

Les assises du département de la Haute-Vienne, pour la troisième session de 1844, s'ouvriront le 26 août, sous la présidence de M. Gaujal, conseiller à la cour royale de Limoges. C'est à cette session que sera portée l'affaire du premier président et du procureur-général de la cour de Limoges contre M. Emile de Girardin.

M^e Bac plaidera pour MM. Tronchon et Fillioux, le président et le procureur du roi de Bourgneuf; M^e Philippe Dupin pour MM. Tixier-Lachassagne et Dumont-Saint-Priest, premier président et procureur-général de la cour de Limoges; enfin, dit-on, M^e Paillet présentera la défense de M. de Girardin, et M^e Léon Duval celle de M. Dujarier.

La *Jeune-Estelle*, capitaine Lamand, entrée au Havre, apporte des nouvelles de Montevideo en date des premiers jours du mois de juin.

Depuis la sortie du 24 avril, si désastreuse pour l'ex-légion des volontaires français, les opérations du siège de Montevideo n'avaient été signalées par aucun incident remarquable. Les deux camps restaient dans leurs lignes, attendant l'un et l'autre des nouvelles de la campagne, où Ribeira manœuvrait, avec le projet, incessamment ajourné, de se rapprocher de la place.

Chronique.

LYON.

Le *Courrier de Lyon* et le *Moniteur judiciaire* annoncent que l'affaire dite des tromblons est terminée sans résultat, et que tous les accusés ont été mis en liberté.

Cette nouvelle est entièrement inexacte; l'instruction de l'affaire se poursuit, au contraire, avec la plus grande activité, et il y a peu de jours encore que plusieurs prévenus ont été mis en état d'arrestation. (Rhône.)

— Un éboulement a eu lieu dans la rue Ferrachat, dans un endroit où l'on creuse des fondations. Un ouvrier grièvement blessé a été transporté à l'hôpital.

— Une affiche de M. le maire annonce la mise en vente des terrains de l'ancienne poudrière. Il y a quelques mois, une première adjudication était demeurée sans résultat.

La nouvelle adjudication est fixée au jeudi 12 septembre prochain pour être tranchée en l'une des salles de l'Hôtel-de-Ville.

Il devra être fait un dépôt préalable de cinq mille francs à titre de cautionnement.

— M^{me} Miro-Camoin vient remplacer M^{lle} Elian, qui a résilié. Voici ce que nous lisons dans le *National* au sujet d'un seul début que M^{me} Miro-Camoin vient de faire au théâtre de l'Opéra-Comique :

« Si M^{me} Miro-Camoin, qui vient de repaître à l'Opéra-Comique après huit années d'absence, tenait à se compléter, elle aurait beaucoup à faire. Sa voix a pourtant du timbre et une sonorité assez énergique; elle prononce bien, et, malgré certains accidents, elle vocalise généralement avec correction. Mais ne lui demandez pas du style, elle ne sait pas ce que c'est; ne lui demandez ni finesse, ni grâces, ni nuances, ni variétés d'intentions. M^{me} Camoin a trouvé le moyen de rendre la musique de l'*Ambassadrice* plate, lourde et triste. Elle a vaincu M. Auber! Il n'est pas donné à tout le monde d'obtenir un pareil succès. »

BULLETIN DES SOIES.

Les affaires ont un courant soutenu, et les prix éprouvent peu de variations.

Mercredi dernier, au marché de Joyeuse, les grèges en belles qualités valaient 30 f. 25 c., 29 f. 90 c. et 29 f. 50 c. le demi-kilogramme; les deuxièmes qualités, 28 f. 50 c., 28 f., 27 f. 50 c. et 27 f. 25 c. le demi-kilogramme.

A Aubenas, samedi 17, il y avait une grande quantité de marchandises. Les ventes, quoique assez considérables, auraient pu l'être davantage; mais il paraît que les acheteurs ralentissent leurs acquisitions, attendant la foire du 14 septembre.

Les cours ont été, pour les soies grèges premier choix de Joyeuse, de 30 f. 25 c., 30 f. et 29 f. 75 c. le demi-kilogramme; les soies de pays première qualité, 29 f. 85 c., 29 f. 50 c. et 29 f.; les deuxièmes choix, 28 f. 40 c., 28 f. et 27 f. 80 c. le demi-kilogramme.

9/10 d. soie de Joyeuse, le demi-kilogramme,	51 f.	à	52 f.
9/10 d. soie des environs d'Aubenas,	—		51
10/12 d. soies courantes,	—		50
12/15 d. soies ordinaires de la côte,	—		29
14/16 d. soies ordinaires,	—		28
13/14 d. soies filature à vapeur, 5/6 cocons,	33		54

12/15 d. soies filature à vapeur, plus régul.,	54	54	50
9/10 d. soies 5/4 cocons,	35	55	50
9/10 d. soies de Saint-Jean-du-Gard, 5/4 coc.,	57	58	

Vendredi 16, à Romans, le marché n'a pas été aussi animé que le précédent; cependant il y avait beaucoup de marchandises. Les prix sont restés stationnaires. Cet état de choses, en se prolongeant encore quelque temps, donnerait aux mouliniers la marge convenable à leurs opérations.

Voici les cours qui ont été établis :

Soies courantes,	le kilogramme,	54 f.
Qualités supérieures,	—	55
Premier choix,	—	55 50

Il ne s'est rien payé 56 f.

Soies basses,	—	44	à	48
Soies d'ordre,	—	62		64
12/14 d. soies de pays,	—	27	50	
14/16 d. soies courantes,	—	27		27
16/17 d. soies ordinaires,	—	26	50	27
16/18 d. soies basses,	—	22		25
15/14 d. soies de filature à vapeur,	—	51	50	52

A Nîmes, le 15, les prix des grèges étaient tenus : 5/6 cocons filature premier ordre, 65 55 à 65 55; 6/7 cocons filature deuxième ordre, 62 25 à 63 25.

Le dernier marché de Bagnols a été moins animé que le précédent. Les filatures d'ordre sont peu demandées et les dupions ne se vendent pas. Voici la cote des prix au 14 courant :

Soie d'ordre, le kilogramme,	65	à	64
Soies ordinaires,	55	50	57
Soies basses,	—	40	42

A Avignon, les prix se soutiennent bien, et il y a activité dans les ventes. (Courrier de la Drôme.)

BOURSE DE LYON.

Cours des valeurs industrielles.

Le 21 août 1844.

NOMBRE DES ACTIONS.	VALEUR NOMINALE.	DÉSIGNATION DE L'ENTREPRISE OU SOCIÉTÉ.	DERNIER PRIX PAIÉ.	COURS DU JOUR.
1,500	4,000	Éclairage par le gaz, Compagnie Perrache	—	3,770
325	—	Nouvelle émission	3,900	—
1,200	—	Guillotière	1,500	—
1,000	700	Saint-Etienne	1,625	—
450	600	Grenoble	1,900	—
500	750	Saône-et-Loire	1,510	—
400	700	Dijon	940	—
5,000	750	Trois villes du Midi	450	—
1,740	600	Turin	—	—
1,000	—	Montpellier	715	—
1,000	—	Besayon	—	660
1,000	—	Reims	—	500
1,000	—	Metz	—	1,070
350	500	Valence	—	675
300	500	Mulhouse	—	620
300	1,000	Bourges	—	975
600	500	Nevers	—	470
1,000	1,000	Verne	—	1,425
5,500	440	Naples	—	560
400	300	Moulins	—	500
1,000	300	Angers	—	450
300	300	Troyes	—	810
500	1,000	Boulogne, Sèvres et Saint-Clément	—	1,130
600	300	Avignon	—	—
356	500	Mezières et Charleville	—	577
1,000	—	Abbeville	—	—
1,000	—	Limoges	—	580
Illimit	1,000	Mines de houille, Compagnie générale	—	630
Illimit	1,000	Société civile	740	—
1,800	800	Graugette et Calatte	—	660
4,000	—	Côte-Thiollière	—	500
1,000	1,000	Compagnie générale des Tréfondis	—	—
1,000	—	Compagnie des mines des Liétes	—	—
2,500	—	Compagnie des Villars	—	—
520	5,000	Bateaux à vapeur, Compagnie gén. de Lyon à Arles	5,000	—
500	4,000	Société Lyon des transp. Rh.-Saône	4,000	—
154	5,000	Gondoles sur Saône p. marchandises	5,000	—
200	10,000	Compagnie de l'Agile	—	8,000
1,500	500	Compagnie du Rhône	—	800
4,500	1,000	Ponts, Sur le Rhône	—	14,675
450	2,000	de la Feuillée	—	2,245
500	2,000	du Palais-de-Justice	—	1,700
226	2,000	de l'Île-Barbe	—	1,500
1,800	1,000	de Vaise	—	—
6,000	—	Canal de Givors	—	400
240	5,000	Moulins à vapeur de Perrache	—	5,140
800	—	Fonderies et Forges de la Loire et de l'Ardeche	—	19,100
500	2,000	Fonderies et forges du Rhône	—	—
400	5,000	Société des hauts-fourneaux d'Allevard	—	6,400
2,000	1,000	Banque de Lyon	—	5,900
1,500	—	Omnium	—	1,450
2,000	500	Société riveraine d'assurance	—	475
800	5,000	Compagnie lyonnaise contre l'incendie	—	5,110
1,790	—	Gare de Vaise	—	—
1,419	—	Terrains de Vaise	—	120
2,200	5,000	Chemins de fer de Lyon à Saint-Etienne	—	8,200
40,000	500	d'Avignon à Marseille	—	830
80,000	500	de Paris à Orléans	—	—
72,000	500	de Paris à Rouen	—	—
400	5,000	de Saint-Etienne à Andrieux	—	—

Tribunaux.

Le jugement dans l'affaire Bellefonds, dont nous avons parlé, a été rendu le 13 août.

De Bellefonds, déclaré coupable de complicité de filouterie et de falsification de passeports, a été condamné à trois ans de prison et 50 f. d'amende. Canca, son co-prévenu, a été condamné à la même peine pour les mêmes délits. Quant à Hébrard, reconnu coupable de ces faits, il n'a été frappé d'aucune peine à cause de sa condamnation précédente à quinze ans de travaux forcés.

De Bellefonds a entendu la lecture du jugement avec une morne stupeur, et, après s'être entretenu quelques instants avec son avocat, il est demeuré debout, dans une immobilité complète, jusqu'au moment où les gendarmes l'ont ramené à la maison d'arrêt, ainsi que les autres prévenus.

Nouvelles diverses.

On se rappelle que l'équipage du navire *le Saladin* a assassiné, à l'instigation d'un passager nommé Fielding, qui lui-même était capitaine au long cours, le capitaine et quelques hommes du bâtiment. Plustard, les complices de Fielding le tuèrent lui et son fils. Le navire *le Saladin* arriva ensuite à Halifax, où les coupables furent arrêtés. Ils ont été acquittés du chef du meurtre de Fielding et de son fils, mais condamnés à mort néanmoins le 20 juillet, au nombre de quatre, pour crime de piraterie et de meurtre sur la personne de leur capitaine, M. Mackenzie.

— On lit dans la *Gazette de Mons* :

« Un accident terrible et que toute la surveillance possible n'aurait pu prévenir vient d'arriver au charbonnage du Haut Flénu. » Une des six chaudières, partie travaillant de la pompe d'épuisement de la force de 500 chevaux, a fait tout-à-coup explosion et a occasionné les malheurs que nous allons rapporter. Cette machine, que deux coups de piston suffirent pour arrêter, avait été essayée la veille de l'accident, en présence de MM. les ingénieurs, à neuf atmosphères, et aucun indice n'avait pu leur faire soupçonner ce qui est arrivé le lendemain, à deux atmosphères seulement, et surtout une heure à peu près après avoir été mise en activité.

« Un maçon, occupé à des réparations du côté opposé à la chaudière qui a éclaté, a été tué raide, comme frappé de la foudre; le mécanicien en chef, qui se promenait au-dessus des chaudières, a été jeté à une distance de six à sept mètres environ, contre une porte vitrée, sans recevoir ni blessures ni contusions; mais

la vapeur, s'échappant par les vitres brisées, alla dans une autre pièce, et atteignit un ouvrier, qui alla frapper la muraille de son corps et retomba par terre tout contusionné. En ce moment le malheur eût été plus grand encore, si le mécanicien et cet ouvrier, quoique étourdis, n'avaient pas eu la présence d'esprit de courir aux pistons et d'arrêter la machine.

» Mais il était déjà trop tard pour préserver le chauffeur, qui, littéralement grillé, se mit à courir à travers champs du côté des anciennes pompes et se jeta dans l'eau, où il se débattit en poussant des cris affreux jusqu'à ce qu'on vint l'en retirer pour lui administrer les secours que réclamait son état. Quand on lui ôta ses vêtements, la peau vint avec, de telle sorte qu'il ne restait sur son corps aucun endroit où elle ne fût enlevée. On désespère des jours de ce malheureux.

» Deux autres ouvriers ont encore été plus ou moins maltraités, mais leurs blessures n'offrent aucun danger. »

— Jeudi dernier, lisons-nous dans le *Progressif de Fécamp*, un de ces sinistres de mer malheureusement trop communs sur les côtes de la Manche est venu jeter la consternation dans notre ville.

La goëlette *Emma-Maria*, de Paimpol, partie de Pontreux le 2 août, avec un chargement de blé à destination de Rouen, fut obligée d'entrer à Cherbourg le 12 pour boucher une voie d'eau. Elle en repartit le lendemain et faisait bonne route, lorsqu'elle fut assaillie pendant vingt-quatre heures par un temps épouvantable. Comme elle fatiguait beaucoup, le capitaine essaya de relâcher au Havre; mais il ne put y réussir parce qu'il n'y avait pas assez d'eau. Il fit alors changer d'amures et reprit le large. La tempête augmentait toujours; la goëlette ne gouvernait que difficilement, elle s'emplissait d'eau à vue d'œil, et l'équipage était dans l'impossibilité d'employer les pompes.

Vers sept heures du soir, l'*Emma-Maria* se trouvait dépourvue de la majeure partie de ses voiles. Les bourrasques se succédant sans intervalles, et la mer étant devenue affreuse, l'équipage consulté décida que, pour le salut commun, il fallait faire route vers Fécamp; mais, par suite d'une fatale méprise, le capitaine se dirigea sur le phare, croyant que c'était la feue de la jetée, et il donna en plein sur les rochers qui hérissent la falaise, entre la batterie du nord et le *trou-aux-chiens*. Dès ce moment, tout espoir fut perdu. Une lame enleva le capitaine placé à la barre et deux matelots occupés à pomper; le reste de l'équipage, composé de quatre hommes, parvint à saisir les haubans de misaine, et à s'y maintenir contre les vagues qui déferlaient avec tant de violence, que trois heures après, alors seulement qu'il fut possible de leur porter secours, ils n'avaient plus de leurs vêtements que des lambeaux.

C'était chose horrible à voir, le matin, que ce navire en quelque sorte cloué contre la falaise, fracassé, ouvert de toutes parts;

que ces trois cadavres à moitié recouverts par le galet, et ne laissant paraître que des membres arrachés ou meurtris; que ces pauvres naufragés presque nus, grelottants, épuisés de fatigue et de faim, à qui il n'était pas même donné de pouvoir se réjouir après avoir échappé à une mort presque certaine.

Ces malheureux ont été recueillis à bras ouverts, et chacun s'empressait de leur offrir un refuge: c'est une justice que nous devons rendre à notre population; mais que dire du clergé, qui n'a pas trouvé de prières à prononcer sur le cercueil des trépassés, qui n'a pas jugé convenable de faire résonner un tintement funèbre à leur intention, qui ne voulait même pas prêter ses porteurs?

— On vient d'arrêter à Nevers un individu au maintien décent, aux formes polies, au langage respectueux, portant le nom de Bouchot (François) et se disant religieux du monastère de Sion-de-Vaudemont (Suisse). Il avait déjà, muni d'un certificat obtenu par surprise de l'évêque de Langres, exploité bon nombre de localités, lorsqu'il a été arrêté.

Il se rencontre souvent de ces sortes d'escrocs dans la capitale; mais ceux-là sont souvent des Italiens rusés, soi-disant moines du Mont-Carmel ou de tout autre couvent de Syrie. Dernièrement un religieux avait obtenu de divers artistes de la capitale la promesse d'une aquarelle, d'une sépia, d'une peinture sur toile, etc., pour être vendus au profit de la communauté. D'autres individus, exploitant ce riche filon, se sont affublés du costume des moines syriens, ont laissé croître leur barbe, ont chaussé la grossière sandale, et, dans cet habit pittoresque, ils sont allés trouver nos peintres, nos sculpteurs, et se sont fait donner, non seulement des promesses, mais des objets d'art, des productions précieuses.

— Au Canada, un ouragan a causé de grands dégâts dans les récoltes; plusieurs maisons ont été renversées.

Un violent incendie a éclaté à Montréal. La Court-House et plusieurs maisons ont été réduites en cendres.

Nouvelles Etrangères.

SUISSE.

On lit dans le *Journal de Genève*:

« Une réunion d'anciens militaires de la République et de l'Empire a eu lieu le 15 août à Chêne. Le cortège est parti de Chêne-Bougeries pour se rendre au banquet. L'artillerie, composée de deux pièces de canon, n'a cessé de tirer jusqu'au moment du départ; elle était soutenue par le feu vigoureux et répété de vingt quatre grosses boîtes.

» La tenue des anciens était parfaite. On remarquait entre eux beaucoup d'habitants du Faucigny et du Chablais, parmi lesquels sept mutilés, quatre à qui il manquait un bras et trois qui avaient

perdu une jambe.

» Le banquet a commencé à trois heures. La salle était magnifiquement décorée, et rien n'y manquait pour rappeler de glorieux souvenirs. Les convives étaient au nombre de 111.

» Au dessert, M. le président a prononcé un discours plein de chaleur et de force sur la cause de la belle réunion du 15 août. L'honorable colonel Dufour a répondu en rappelant tous les hauts faits d'armes de l'empereur et le noble feu dont sa présence animait son armée. Un tonnerre d'applaudissements a accueilli cette brillante improvisation.

» La séance a été levée à sept heures du soir. Le cortège s'est rendu en bon ordre à la place d'armes, toujours salué par l'artillerie, et le licenciement a eu lieu.

» La plus franche gaieté et la cordialité la plus affectueuse n'ont cessé de régner dans cette réunion, à laquelle, d'ailleurs, la population s'est prêtée avec beaucoup de sympathie et d'empressement.

» Une réunion d'anciens militaires qui a eu lieu le même jour au Grand-Sacconex, n'a pas offert un aspect moins intéressant. Partis à une heure du glacier de Cornavin, avec le drapeau de l'Empire, surmonté d'une aigle qui, dit-on, a figuré à Eylau, ils sont arrivés, au nombre de 112, au Grand-Sacconex, où leur banquet était préparé. La statue de Napoléon ornait la salle. On remarquait avec respect, parmi ces vieux débris, un citoyen de Versoix entré au service sous le règne de Louis XVI. »

FRIBOURG. — Nous lisons dans le *Narrateur* du 16:

« Mercredi dernier, vers les neuf heures et quart du soir, on a ressenti, dans le bas de notre ville, une légère secousse de tremblement de terre qui a duré quelques secondes; cette secousse était accompagnée d'un fort vent, de pluie et d'éclairs. »

ANGLETERRE.

Dimanche dernier, les socialistes de Londres ont donné un déjeuner à leur célèbre chef, M. Robert Owen, avant son très-prochain départ pour les Etats-Unis. Plus de 350 convives étaient présents au banquet, et au moins 200 retardataires qui n'avaient pu trouver place circulaient dans les galeries. Plusieurs discours ont été prononcés au nom de la société rationnelle de l'association des utilitaires, des meneurs du mouvement, etc. M. Owen a répondu longuement à ces discours; il a passé en revue les travaux des socialistes, et a fermement conseillé à ses amis de bien veiller à ses intérêts pendant son absence, qui doit durer près de neuf mois.

SUÈDE.

Déjà des luttes très-vives ont eu lieu à Stockholm entre les ordres de la noblesse et du clergé d'une part, et de l'autre entre ceux des bourgeois et des paysans.

Le gérant responsable, B. MURAT.

EAUX MINÉRALES NATURELLES

De Saint-Galmier, Saint-Alban, Vichy, Mont-d'Or, Contrexeville, Spa, Seltz, Vals, Challe, Balaruc, Bussang, Bonnes, Barèges, etc. (8405)

Place des Terreaux, n. 13.

VENTES FORCÉES.

Samedi vingt-quatre août 1844, à onze heures du matin, sur la place de l'Homme-de-la-Roche de cette ville, il sera, par le ministère de l'un de MM. les commissaires-priseurs, procédé à la vente à l'enchère et au comptant d'objets saisis, lesquels consistent en horloge, charrettes, roues de charrettes et de voitures, jantes, bois de charrognage, enclumes, soufflets de forge, étaux, meules à aiguiser, un cheval et ses harnais, un tour à tourner le fer, une presse en fer et fonte, etc. (2550)

Samedi vingt-quatre août 1844, à onze heures du matin, sur la place de l'Homme-de-la-Roche de cette ville, il sera, par le ministère de l'un de MM. les commissaires-priseurs, procédé à la vente à l'enchère et au comptant d'objets saisis, lesquels consistent en tables, horloge, banques, tabourets, un portepot, bouteilles de liqueurs, bocaux en verre, garde-robe, cloche en fonte, etc. (2551)

ÉTUDE DE M^e DEPLAÇE, NOTAIRE A LYON, PLACE D'ALBON, 2.

A VENDRE OU A LOUER, pour cause de santé.

HOTEL DU SAUVAGE,

Situé à Tournus (Saône-et-Loire), grande rue du Nord.

Cet hôtel se compose de vastes bâtiments, avec cour, écuries et remises. Le mobilier, renouvelé depuis peu de temps, est d'un style moderne.

Par sa position sur la route royale, cet hôtel possède une clientèle assurée, qui sera augmentée par suite du chemin de fer de Chalon à Lyon, le débarcadère devant être établi près dudit hôtel.

On donnera toutes facilités pour les paiements. S'adresser, pour les renseignements, audit M^e Deplacé, notaire à Lyon, et, pour traiter, à M^e Desfrancs, notaire audit Tournus. (9965)

A LOUER AU 1^{er} JANVIER 1845.

trois grands magasins, arrière-magasin contigu, cuisine et autres pièces,

Situés à Vienne, en deux façades, faisant angle sur la place Saint-Ferréol et sur la Grande-Rue.

Ce local est occupé depuis environ douze ans par un établissement de commerce en quincaillerie et articles divers, très-achalandé, dans une situation avantageuse. Il pourrait convenir à un marchand dans la même partie qui succéderait immédiatement au locataire actuel, qui a reçu congé. Ce local, à portée de la grande route et d'un port sur le Rhône, est également propre à tout autre établissement d'entrepôt ou de vente.

S'adresser à M. Alexis Dutour, avocat à Vienne, propriétaire de la maison, avec lequel on pourra s'entendre pour toutes les dispositions et facilités désirables. (935)

A vendre pour cause de santé.

UN FONDS DE QUINCAILLERIE, ustensiles de ménage et ferraterie, situé dans un des meilleurs quartiers de la ville.

S'adresser, de deux à quatre heures, à M. Richard, rue Bourbon, n. 7. (950)

Gaz de Florence.

Les actionnaires du Gaz de Florence sont invités à se présenter, de onze heures à deux heures, chez M. A. Berlioz, rue Désirée, n. 45, pour retirer leurs titres provisoires. (954)

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

Hôpital Militaire de Lyon.

ADJUDICATION AU RABAIS

DES DENRÉES ET OBJETS DE CONSOMMATION POUR L'EXERCICE 1845.

Le public est prévenu que le 5 septembre 1844, à midi, à l'hôpital militaire de la Nouvelle-Douane, aura lieu, en séance publique, l'adjudication des denrées et autres objets de consommation ci-après désignés, nécessaires pour l'exercice 1845, et qu'il sera reçu, séance tenante, des soumissions cachetées, qui seront ouvertes dans la salle du conseil par le sous-intendant militaire chargé de la surveillance administrative dudit établissement, en présence de MM. les soumissionnaires, des officiers de santé en chef et de l'officier d'administration comptable.

DÉSIGNATION DES FOURNITURES.

Viandes (3/4 de bœuf, 1/4 veau ou mouton),	le kilog.
Fleur de farine,	id.
Vin rouge vieux, ordinaire,	le litre.
Vin blanc vieux, ordinaire,	id.
Riz (dit bon-courant ou rizon),	le kilog.
Vermicelle,	id.
Pruneaux d'Agen,	id.
Sel gris,	id.
Lait,	le litre.
OEUFS, grosseur moyenne,	le mille.
Pois secs,	le kilog.
Haricots secs,	id.
Lentilles,	id.
Fagots,	le cent.
Charbon de bois,	l'hectol.
Charbon de terre (dit grosse grêle),	les 100 kilog.
Id. (dit malbrou),	id.
Id. (dit coke),	id.
Huile à brûler,	le kilog.
Chandelles,	id.
Axonge ou saindoux,	id.
Tourteaux de lin,	id.
Sangues saines et de réservoir,	le mille.
Orge en grains,	le kilog.
Farine d'orge,	id.
Alcool à 55 degrés,	le litre.
Vinaigre blanc,	id.
Vinaigre rouge,	id.
Sucre blanc en pains nus (lumps),	le kilog.
Miel blanc du Gâtinais ou de Narbonne,	id.
Miel jaune (citrin, provenance de Grasse),	id.
Paille de couchage,	les 100 kilog.
Grand linge à pansement,	le kilog.
Petit linge à pansement,	id.
Charpie de fil,	id.

Les soumissions pourront être faites pour la fourniture d'un ou de plusieurs des articles ci-dessus, et devront porter un prix ferme pour chacun d'eux.

On n'admettra à concourir à l'adjudication que des personnes qui exercent personnellement le genre de commerce auquel se rapportent les objets mis en adjudication.

L'adjudication sera tranchée en faveur du moins disant; toutefois les marchés acceptés par M. l'intendant de la division ne seront définitifs qu'après l'approbation ministérielle.

On pourra prendre connaissance des autres conditions du cahier des charges au bureau du sous-intendant militaire, place Louis XVIII, 44, et au bureau de l'officier comptable, à l'hôpital, où l'on aura l'aperçu de l'importance des fournitures.

Fait à Lyon, le 5 août 1844.

(7649)

Le sous-intendant militaire, DE PONTRELIANT.

BERLINES-POSTES DU COMMERCE,

Rue Sainte-Marie-des-Terreux, 6, près l'hôtel du Parc,

DE LYON A PARIS,

PAR LES BATEAUX A VAPEUR DE LA SAONE ET PAR LA ROUTE DE LA BOURGOGNE.

38 HEURES DE MARCHÉ.

UNE SEULE NUIT EN VOITURE.

(948)

MALADIES SECRÈTES.

Traitement Végétal.

Guérison radicale garantie en cinq ou dix jours, sans danger ni régime, par des remèdes officinaux approuvés en 1837 (Codex). L'argent est rendu si l'on n'est pas guéri. — A Lyon, place Bellecour, 12, PHARMACIE BERTRAND. Dépôt général des spécialités et découvertes utiles approuvées, brevetées et autorisées. (8905)

Brevet d'Invention et de Perfectionnement.

MENTION HONORABLE A L'EXPOSITION DE 1839.

bandages herniaires

SANS SOUS-CUISSSES

ET SANS FATIGUER LES HANCHES.

Les BANDAGES qui ont été exposés par MM. WICKHAM et HART, bandagistes-herniaires, rue Saint-Honoré, 257, à Paris, ont fixé l'attention du public, ainsi que du jury central et leur ont valu une mention honorable. Toutes les personnes qui en portent trouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète.

Pour se procurer des bandages, s'adresser à M. BIANCHI, opticien - bandagiste, à Lyon, rue de la Préfecture, n. 1, qui au besoin se charge de choisir et appliquer le bandage le plus convenable à chaque hernie.

Pour s'en procurer par lettre, envoyer la circonférence du corps et indiquer l'état de la hernie. — Les prix en sont très-modérés. (Afranchir.) Etablissement, rue de la Préfecture, 1, à Lyon. (957)

AVIS MÉDICAL.

Le seul dépôt légal de la Quintessence antipsorique de Mettemberg et du Médo-Cosmétique pour l'usage de la toilette est toujours à la pharmacie Macons, rue Saint-Jean, n. 30, à Lyon. On y trouve gratuitement les instructions à leur usage.

RÉSUMÉ. — Les avantages de la méthode et du remède externe inventés par le chirurgien-major Mettemberg sont: 1^o De guérir progressivement les gales de toutes espèces; 2^o De guérir les maladies chroniques et cachées, qui proviennent de gales, de dartres et de sucrs rentrées, sans déranger les malades de leurs occupations, et sans altérer les linges ni les vêtements qu'ils portent. (91-2)

LA CRÉOSOTE-BILLARD CONTRE LES

MAUX DE DENTS

Enlève à l'instant la douleur de dents la plus vive et guérit la carie des dents gâtées. — 2 fr. le flacon avec l'instruction. — Pharmaciens dépositaires: Vernet, place des Terreaux; à la pharmacie des Célestins, Boitel et Aguetant, à Lyon; Briand, à Saint-Symphorien; Ayot, à Villefranche; Turin, à Tarare; Rouvière, à Vienne; Condroyer, à Givors; Arduin, à Amplepuis; Delange, à Voiron; Brossat, à Crémieu; Chervet, à Roanne. (3505-7010)

AVIS.

Une ancienne portière désirerait trouver une loge. Elle donnerait de bons renseignements. S'adresser rue Juiverie, n. 8. (956)

5 centimes la bouteille.

POUDRE GAZEUSE

De J. F., pharmacien-chimiste de la faculté de Paris,

Pour préparer en cinq minutes l'eau gazeuse. — Prix de la boîte pour vingt bouteilles, 1 fr.; la limonade gazeuse et le vin de Champagne, 2 fr. Dépôt général à Lyon, chez M. Lardet, pharmacien, place de la Préfecture, 16. (8486)

GUÉRISON

DES

MALADIES SECRÈTES

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales, rougeurs, goulle, rhumatismes, ulcères, écoulements, pertes les plus rebelles, et de toute étreinte ou vice du sang et des humeurs,

Par le Sirop dépuratif végétal de Salsepareille et de Séné.

Extrait du Codex medicamentarius, approuvé par les Facultés de Médecine et de Pharmacie, PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère.

Prix: 5 fr. le flacon.

S'ADRESSER, A LYON, A LA PHARMACIE

Rue Palais-Grillet, n. 23.

A Saint-Etienne, à la pharmacie CHERMEZON, rue de la Comédie; à Marseille, à la pharmacie FABRE, sur le port.

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURS Y FILS,

Rue Poulallerie, 49.